

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 17 FÉVRIER 2014, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Karine Otis	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Maire suppléant

SONT ABSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant, monsieur Yvon Boudreau, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : la conseillère Karine Otis

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2014, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 20 janvier 2014, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2014-18

Rés. 2014-19



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 3 février 2014

4.1.1 Relance des opérations Corporation plein air Manicouagan

Rés. 2014-20

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-04 et d'accepter que la Municipalité le mandate pour la mise en oeuvre du plan de relance des opérations de la Corporation plein air Manicouagan afin de s'assurer d'une réouverture pour la prochaine saison touristique 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Présentation du plan d'action pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre

Rés. 2014-21

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division traitement des eaux et développement durable portant le numéro TE2013-06 et d'accepter le rapport relatif au Plan d'action 2012-2016 visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Démarche de développement durable - Énoncé de la mission et des valeurs de la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2014-22

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division traitement des eaux et développement durable portant le numéro TE2014-01 et d'adopter, dans le cadre de la démarche de développement durable, l'énoncé de mission et de valeurs de la Ville de Baie-Comeau et d'en faire la diffusion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Demande d'aide financière de l'Association forestière Côte-Nord - Festival de la forêt boréale

Rés. 2014-23

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications portant le numéro CO2014-01 et d'accorder à l'Association forestière Côte-Nord une aide en biens et services de 4 000 \$ dans le cadre de la 2^e édition du Festival de la forêt boréale.

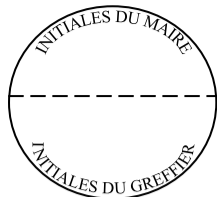
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 10 février 2014

4.2.1 Demande d'exemption de taxes - La Vallée des Roseaux

Rés. 2014-24

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2014-04 et de statuer à l'effet que la Municipalité confirme à la Commission municipale du Québec que la Vallée des Roseaux respecte toujours les conditions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale, et, en ce sens, qu'elle n'entend pas demander à la Commission municipale de se pencher à nouveau sur leur demande, puisque la situation et le mandat de cet organisme n'ont pas changé depuis la dernière décision de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Transfert de contrat Aon Hewitt vers Groupe Conseil Novo SST inc.

Attendu qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) nous est proposée par l'entremise d'Aon Conseil en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

Attendu que l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville de Baie-Comeau (ci-après la Ville) d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

Attendu que la Ville désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

Rés. 2014-25

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-02 et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, tous les documents nécessaires à la participation de la Ville à la Mutuelle.

Il est également résolu que la Ville :

1. Adopte l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*;
2. Autorise Groupe Conseil Novo SST inc. à signer, pour et en son nom, l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Acquisition d'un système de tableaux de bord

Rés. 2014-26

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2014-03 et d'octroyer le contrat de fourniture d'un système de tableaux de bord à P.G. Solutions sans appel d'offres, selon l'article 573.3, alinéa 6 a) de la Loi sur les cités et villes, et ce, afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes en place. Le coût de cette acquisition est de 47 370 \$ plus les taxes applicables, en plus d'un contrat d'entretien et de soutien annuel s'élevant à 7 740 \$ plus les taxes applicables.

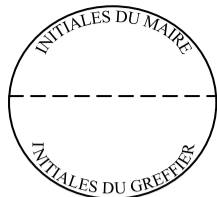
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Demande d'aide financière - Espace K Théâtre

Le conseiller Sébastien Langlois déclare qu'il est en conflit d'intérêts sur ce sujet. En conséquence, celui-ci s'est retiré des délibérations du conseil entourant cette demande et n'a pas participé à la prise de décision concernant cette résolution.

Rés. 2014-27

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2014-02 et d'accorder à Espace K Théâtre une aide financière de 6 000 \$ plus les taxes si applicables afin de présenter une production estivale en 2014 à Baie-Comeau, somme à être puisée à même le fonds Toulnostouc. Une demande en ce sens sera adressée à la MRC de Manicouagan, gestionnaire du fonds.

En faveur : 6

Abstention : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.2.5 Disposition d'éléments d'actifs 2013

Rés. 2014-28

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes

Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des services techniques et des travaux publics portant le numéro TP2014-01 et d'approuver la liste des dispositions d'actifs pour l'année 2013 déposée par le directeur dudit service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Rapports mensuels - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2014-29

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes

Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des services techniques et des travaux publics portant le numéro TP2014-02 et d'accepter pour dépôt les rapports de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des travaux publics pour les mois de décembre 2013 et janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2014-30

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes

Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2014-01 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service de la sécurité publique et de la protection incendie pour le mois de janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

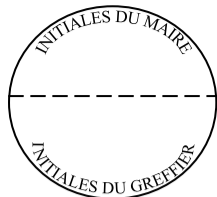
Rés. 2014-31

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes

Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-02 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des arts, de la culture et du tourisme pour le mois de janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.9 Listes des comptes 2013-45, 2013-46, 2013-47, 2013-48, 2013-49, 2013-50, 2013-51, 2013-52 et 2013-53

Rés. 2014-32

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-02 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2013-45, 2013-46, 2013-47, 2013-48, 2013-49, 2013-50, 2013-51, 2013-52 et 2013-53 pour les périodes 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 janvier 2014

Rés. 2014-33

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division permis et certificats portant le numéro URB2014-02 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 15 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 17 février 2014

4.3.1 Académie de danse de Baie-Comeau et École de musique Côte-Nord - Demande de subvention

Rés. 2014-34

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-05 et d'autoriser le versement annuel d'une aide financière de 6 000 \$ chacune, plus les taxes applicables, pour les quatre prochaines années, soit 2014, 2015, 2016 et 2017, et ce, afin d'aider au fonctionnement de l'Académie de danse de Baie-Comeau et de l'École de musique Côte-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Renouvellement - Protocole d'entente de la Corporation de gestion de la salle de spectacle

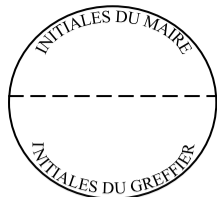
Rés. 2014-35

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-06 et de signer un protocole d'entente de quatre ans avec la Corporation de gestion de la salle de spectacle de Baie-Comeau, soit pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017, et ce, pour la gestion du complexe culturel appelé « Centre des arts de Baie-Comeau ». Il est également résolu de lui verser une aide financière selon les modalités suivantes :

- 427 500 \$ plus taxes si applicables pour 2014;
- 420 000 \$ plus taxes si applicables pour 2015;
- 412 500 \$ plus taxes si applicables pour 2016;
- 405 000 \$ plus taxes si applicables pour 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.3 Protocole d'entente - Corporation plein air Manicouagan

Rés. 2014-36

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

D'autoriser le directeur des arts, de la culture et du tourisme à signer le protocole d'entente à intervenir avec la Corporation plein air Manicouagan pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2014, et ce, afin de relancer les activités du Jardin des glaciers pour la saison touristique 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Demande drapeau de la fierté gaie - Jeux de Sotchi

Rés. 2014-37

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2014-04 et d'accepter de hisser le drapeau de la fierté gaie jusqu'à la fin des Jeux de Sotchi qui se termineront le 23 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2014-38

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2014-04 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des technologies de l'information pour le mois de février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Championnat provincial - Course d'autos sur glace 2014

Rés. 2014-39

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2014-05 à l'effet que la Ville de Baie-Comeau accepte d'agir comme partenaire privilégié lors du Championnat provincial « Course sur glace » devant se tenir le 8 mars 2014, et ce, en accordant une aide financière de 1 500 \$ plus les taxes si applicables, de même qu'une aide en biens et services de 1 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

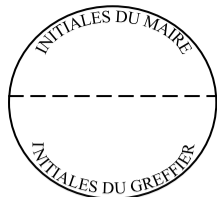
5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogations mineures

5.1.1 485, boulevard Laflèche

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du bâtiment commercial du 485, boulevard Laflèche;

Considérant que l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation demandée vise des travaux non exécutés, lesquels ont fait l'objet d'une demande de permis de construction;

Considérant que la dérogation demandée est qualifiée de mineure;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'installation d'une troisième enseigne sur le mur latéral du bâtiment commercial sis au 485, boulevard Laflèche. Ainsi, ladite enseigne n'est ni sur la façade principale, ni sur un mur donnant sur un stationnement alors que la réglementation actuelle permet l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment et l'installation d'une enseigne supplémentaire sur un mur arrière ou latéral d'un bâtiment donnant sur un stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 5, avenue Brûlé

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 5, avenue Brûlé;

Considérant que l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande;

Considérant que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la dérogation demandée est qualifiée de majeure;

Considérant que la dérogation demandée vise des travaux déjà exécutés, lesquels n'ont pas fait l'objet d'un permis de construction;

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De refuser la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la remise en cour arrière de la résidence principale sise au 5, avenue Brûlé. Ainsi, ladite remise possède une marge de recul latérale de 0,32 mètre alors que la réglementation municipale prévoit un minimum de 0,9 mètre pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

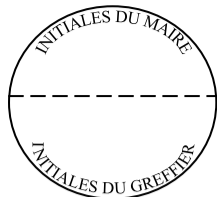
7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Règlement 2014-844 révisant le Règlement 2011-807 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Rés. 2014-40

Rés. 2014-41



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Attendu que la Municipalité a adopté le Règlement 2011-807 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau;

Attendu l'élection municipale tenue le 3 novembre 2013;

Attendu que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Attendu que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 décembre 2013;

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2014-844 révisant le Règlement 2011-807 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlement 2014-845 modifiant le Règlement 2012-813 concernant l'utilisation de l'eau potable et la réglementation du service d'aqueduc

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines précisions au Règlement 2012-813 concernant l'utilisation de l'eau potable et la réglementation du service d'aqueduc, plus particulièrement en ce qui a trait aux dispositions touchant l'arrosage des nouvelles pelouses et de nouveaux aménagements, le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios et des murs extérieurs de même qu'aux pénalités édictées pour lesdites dispositions;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 20 janvier 2014;

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2014-845 modifiant le Règlement 2012-813 concernant l'utilisation de l'eau potable et la réglementation du service d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Règlement 2014-846 - Programme de subventions visant la mise à niveau des équipements de climatisation et de réfrigération utilisant l'eau potable

Considérant qu'il est dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable, de réduire au minimum l'utilisation de l'eau potable et ainsi promouvoir la conservation de cette richesse;

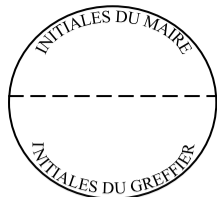
Considérant que l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser le remplacement des équipements de climatisation et de réfrigération utilisant l'eau potable des commerces, ce qui permettrait de réduire la quantité d'eau potable utilisée pour ces usages, ainsi que le volume et le coût de traitement de l'eau usée;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a adopté le Règlement 2012-813 concernant l'utilisation de l'eau potable et la réglementation du service d'aqueduc le 21 mars 2012 et que les commerces visés dans ce règlement ont jusqu'au 1^{er} janvier 2017 pour se conformer à l'article 7.2 dudit règlement;

Considérant que la Ville désire atteindre les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

Rés. 2014-42

Rés. 2014-43



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la Ville dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute l'aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins du présent règlement;

Considérant que la Loi sur les compétences municipales nous permet d'adopter un programme en vertu duquel la Municipalité peut accorder des subventions;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 20 janvier 2014;

Rés. 2014-44

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter le Règlement 2014-846 concernant le Programme de subventions visant la mise à niveau des équipements de climatisation et de réfrigération utilisant l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion n'est déposé sous cette rubrique.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Plus particulièrement, il invite les citoyens à remplir et à transmettre les formulaires de mise en candidature 2014 dans le cadre de l'Ordre de Baie-Comeau, lequel récompensera deux personnes dans les catégories « Économique » et « Communautaire/humanitaire ». Ces formulaires sont disponibles sur le site Web de la Ville de Baie-Comeau.

La conseillère Carole Deschênes, quant à elle, invite la population à participer à la Semaine de la famille qui se déroulera du 28 février au 9 mars 2014.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2014-45

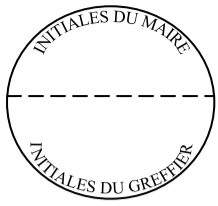
Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**YVON BOUDREAU,
MAIRE SUPPLÉANT**

**LORNA PINEAULT
GREFFIÈRE**



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

